



LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP-10 DE L'UNFCCC: LUNDI 13 DECEMBRE 2004

Lundi, les délégués à la CdP-10 se sont réunis en groupes de contact, tout le long de la journée, dans un effort de terminer leurs travaux d'ici la clôture des SBSTA-21 et SBI-21, prévue mardi 14 décembre. Les groupes de contact du SBI ont planché sur l'Article 6 de l'UNFCCC (éducation, formation et conscientisation du public) et sur l'état d'avancement de l'application de la décision 5/CP.7 (effets défavorables). Les groupes de contact du SBSTA se sont penchés sur: les systèmes de registre au titre de l'Article 7.4 du Protocole; le transfert des technologies; le guide des bonnes pratiques (GBP) pour les activités en rapport avec l'UTCATF, les produits ligneux récoltés (PLR) et autres questions ayant trait à l'UTCATF; les aspects scientifique, technique et socioéconomique de l'atténuation (atténuation); et les aspects scientifique, technique et socioéconomique des effets des, et la vulnérabilité et l'adaptation aux, changements climatiques (adaptation). Des consultations informelles ont été tenues autour de nombre de sujets, notamment, les questions touchant aux pays les moins avancés (PMA), le mécanisme financier et le renforcement des capacités.

GROUPES DE CONTACT DU SBI

ARTICLE 6 DE L'UNFCCC: Le Président Crispin d'Auvergne a introduit les projets de conclusions révisés et de décision. Les Parties ont approuvé les deux textes moyennant quelques amendements mineurs, et ont décidé de les transmettre au SBI, pour considération.

EFFETS DEFAVORABLES: Les parties ont examiné le libellé figurant dans le papier officiel des coprésidents et portant sur les effets de l'application des mesures de réactivité. L'UE, les ETATS-UNIS et l'Australie ont remis en question le besoin de la tenue de "forums" sur l'assurance contre les effets défavorables des mesures de réactivité et sur la diversification économique avant l'apparition de ces effets défavorables, indiquant toutefois que l'événement consacré à la modélisation peut être utile. Le G-77/CHINE a déclaré que les événements axés sur l'assurance, la modélisation et la diversification économique devraient avoir lieu sous forme de groupes d'experts. Les ETATS-UNIS, appuyés par le CANADA et l'UE, ont déclaré que le texte portant sur la mobilisation des ressources nécessaires à l'application devrait refléter la formulation retenue dans la décision 5/CP.7. L'ARABIE SAOUDITE a apporté son appui à la formulation figurant dans le papier officiel, mettant en exergue la nécessité de l'action sur ce sujet. Les discussions se sont poursuivies de manière officielle.

GROUPES DE CONTACT DU SBSTA

ARTICLE 7.4 DU PROTOCOLE: Les délégués ont examiné le projet de décision révisé consacré aux questions ayant trait aux systèmes de registre qui ont émané des consultations informelles, et ont procédé à une lecture du texte, paragraphe par paragraphe, se focalisant sur les paragraphes dans lesquelles des modifications avaient été introduites auparavant. Le CANADA a préféré voir

mentionné que des groupes autres que les Parties sont également en train de mettre en place des registres, et que les voies et moyens appropriés de procéder à l'échange des renseignements techniques avec les administrateurs de types similaires de systèmes de registres, doivent être explorés. S'agissant du plan et du calendrier des essais de l'initialisation des communications électroniques avec les systèmes de registres, l'UE a souhaité voir cela s'effectuer avant la CdP/RdP-1, en vue de s'assurer du prompt démarrage du MDP. La CHINE a fait part de ses réserves concernant la vérification des essais.

Le Président Murray Ward a présenté aux délégués trois paragraphes, à prendre en paquet, demandant au Secrétariat de convoquer, à la SBSTA-22, des consultations autour des vérifications devant être effectuées par le livre des transactions internationales (LTI) et de leur conformité aux dispositions des décisions pertinentes de la CdP. Le texte demande également au Secrétariat, en sa qualité d'administrateur du LTI, de présenter un rapport sur les résultats des essais normalisés et une évaluation indépendante du LTI et des conclusions des consultations menées à la SBSTA-22. Il invite ensuite la CdP/RdP-1 à approuver l'opération du LTI. Le groupe de contact a poursuivi les consultations, de manière informelle, tout le reste de la journée et jusque tard dans la nuit.

UTCATF: Eugene Hendrick (Irlande) a présenté un rapport sur les travaux du comité de rédaction officieux sur les PLR. Il a proposé un nouveau texte invitant les Parties à, entre autres: soumettre, s'il ne l'ont pas encore fait, les données et les renseignements concernant les PLR, et à fournir des renseignements mis à jour sur les expériences vécues avec l'édition 1996 des Directives du GIEC concernant les Inventaires de Gaz à Effet de Serre et de l'Annexe du GBP consacré aux questions méthodologiques des PLR, d'ici le 1^{er} août 2005. La FEDERATION DE RUSSIE a mis en garde que la méthodologie applicable aux PLR ne devrait pas être abordée avant le parachèvement du GBP, car des incohérences peuvent apparaître. Le délégué a proposé aussi la suppression de la référence à l'annexe du GBP. Le BRESIL, au nom du G-77/Chine, a proposé que la soumission des données et des renseignements concernant les PLR, devrait s'appliquer, de manière explicite, aux Parties visées à l'Annexe I. Les ETATS-UNIS, avec le CANADA et l'UE, ont proposé que les Parties non visées à l'Annexe I devraient également être autorisées à soumettre des renseignements, si elles le souhaitent. Le G-77/CHINE a requis un délai pour mener des consultations internes sur ce sujet. Au terme des discussions informelles, les délégués ont décidé de ne faire référence qu'aux seules Parties visées à l'Annexe I.

Peter Brisbane (Australie), modérateur du comité de rédaction sur l'organisation d'un atelier technique consacré au thème de l'UTCATF, avant la CdP-11, a rapporté que les Parties n'ont pas été en mesure de réaliser un consensus. L'AOSIS a fait part de sa volonté de faire avancée ce sujet, demandant toutefois que le dialogue autour des questions ayant trait à la deuxième période et aux périodes suivantes de l'engagement, soit consacré à l'examen de questions plus larges. Les Parties sont parvenues à un consensus



autour du paragraphe portant sur l'application éventuelle des définitions forestières particulières au biôme. Les délégués ont décidé de transmettre le projet de conclusions à la SBSTA-22.

ATTENUATION: Le Coprésident Toshiyuki Sakamoto a introduit le projet de décision élaboré sur la base des consultations informelles. Le G-77/CHINE a réitéré que les aspects socio-économiques et la coopération technologique devraient bénéficier d'un accent plus prononcé dans le texte. L'Australie a souligné que les discussions ne devraient pas se limiter aux activités bilatérales, mais qu'elles devraient porter également sur les activités multilatérales et internationales. S'agissant des thèmes devant être abordés par le futur atelier en session du SBSTA sur l'atténuation, les Parties ont débattu du point de savoir si l'atelier devait mentionner de manière particulière l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, ou les politiques et les cadres de régulation. L'Arabie Saoudite a réitéré le besoin de se focaliser sur les technologies disponibles et, contrée par l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, le Chili, la Nouvelle Zélande et le Japon, a mentionné la nécessité de traiter les effets des débordements des mesures d'atténuation. Le délégué a également déclaré que les questions des changements survenus dans l'affectation des terres et des gaz autres que le CO₂ devraient être aussi traitées. L'UE, appuyée par les Etats-Unis, a proposé de traiter des co-avantages. Contrée par l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, le Chili, la Nouvelle Zélande et le Japon, l'UE, avec la Norvège, a proposé de se focaliser sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ainsi que sur les politiques et les cadres de régulation. Le délégué des Etats-Unis a précisé qu'il ne faisait pas objection au thème de l'énergie renouvelable, mais qu'il préférerait qu'il n'y ait aucune référence à ce thème dans le texte.

La Chine a déclaré que les politiques et les cadres ne sont pas des questions technologiques. L'UE a argué qu'ils ont des liens avec les barrières et le déploiement. Au sujet de l'énergie renouvelable, le Canada, avec le G-77/CHINE et l'Arabie Saoudite, a argué qu'aucune technologie particulière ne devrait être promue. L'Arabie Saoudite a rappelé aux Parties que l'UNFCCC n'est pas une convention sur l'énergie. Les Etats-Unis ont parlé de la nécessité de se focaliser sur les opportunités et solutions pratiques. Aucun accord n'a pu être atteint, et les discussions se sont poursuivies de manière informelle, jusque tard dans la nuit.

ADAPTATION: Le Coprésident Philip Gwage a demandé aux délégués de présenter leurs commentaires concernant la proposition de l'Argentine d'adopter un programme de travail axé sur le thème de l'adaptation. Donnant un aperçu sur la proposition, l'Argentine a suggéré d'adopter une décision de fond en faveur de l'adaptation, et a décrit les éléments d'un programme de travail consacré à l'adaptation, visant entre autre à traiter des mesures intérieures que les Parties devraient prendre pour s'adapter aux changements climatiques et à la variabilité du climat. Le délégué a énuméré les éléments des travaux futurs: les données et les méthodologies; l'évaluation de la vulnérabilité; la planification de l'adaptation; l'intégration de l'adaptation dans le développement durable; et les mesures d'adaptation.

L'UE a déclaré que les rôles du SBSTA, du SBI et de la CdP devraient être éclaircis. La représentante a également indiqué que ce point de l'ordre du jour ne devrait pas se focaliser sur l'adaptation uniquement, mais qu'il devrait porter également sur les divers aspects des effets subis et de la vulnérabilité. La Micronésie a déclaré que les mesures d'adaptation sont essentiels, et a fait part de ses réserves concernant la longueur du cadre temporel proposé pour la conduite des évaluations, durant la période 2005-9, compte tenu de l'urgence du sujet. Le Japon a déclaré que l'adaptation est un sujet important mais a fait part de ses réserves quant à la teneur des discussions en cours sur la décision 5/CP.7. Le délégué a souligné qu'on devrait veiller à la cohérence entre les décisions concernant les deux points de l'ordre du jour.

Le SOUDAN, au nom du Groupe Africain, a apporté son appui à la proposition et a déclaré que les résultats de l'atelier en session de la SBSTA-21 doivent y être inclus. L'AFRIQUE DU SUD a signalé qu'il est important d'avoir un programme de travail axé sur ce sujet, et d'utiliser les connaissances disponibles. La CHINE, appuyée par l'AFRIQUE DU SUD et l'ARGENTINE, a déclaré que la plupart des mesures proposées devraient être adoptées par les Etats et que la proposition de l'Argentine peut être incluse dans le projet de décision demandant au SBSTA d'organiser un atelier en session consacré à ces questions.

Le délégué de l'ARGENTINE a déclaré que la proposition de son pays cherche à traiter les aspects de fond de l'adaptation et à fournir un cadre d'action politique, scientifique et technologique clair. Il a précisé que la proposition ne porte que sur les aspects scientifiques de l'adaptation, car aucun consensus n'a été réalisé autour de l'idée que le SBI et le SBSTA travaillent ensemble sur ce sujet.

Le délégué des ETATS-UNIS a fait l'éloge de la proposition de l'Argentine mais a souhaité toutefois le report de la prise de décision, en attendant la conclusion des discussions sur l'application de la décision 5/CP.7, pour prévenir les chevauchements. Le PEROU a déclaré estimer que l'application de la décision 5/CP.7 est une condition préalable pour le type d'évaluation décrit dans la proposition de l'Argentine. L'Australie, appuyée par l'UE, a souligné que la proposition établit un cadre pour le programme de travail, et que le programme lui-même et ses activités détaillées pourraient être adoptés à une étape ultérieure. Les discussions se sont poursuivies tard dans la nuit.

TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Ce groupe de contact, coprésidé par Kishan Kumarsingh et Holger Liptow, s'est réuni dans la soirée. Un accord provisoire sur le paragraphe du projet de conclusions, consacré aux combustibles fossiles, a été conclu, à titre officieux, plus tôt dans la journée, préparant le terrain à la discussion autour d'un projet de décision. Les Coprésidents ont introduit le texte révisé du projet de décision. Les questions ayant trait à la collaboration en réseau entre le centre d'échange d'information technologique de l'UNFCCC (TT: CLEAR) et d'autres centres d'information technologiques, ont été réglées. Les discussions se sont ensuite focalisées sur: le cadre mis en place par le Groupe d'Experts sur le Transfert des Technologies (GETT), pour l'amélioration de l'application de l'Article 4.5 de l'UNFCCC (transfert des technologies); les termes de référence de ce cadre; et la revue du GETT, comme mandaté par la décision 4/CP.7 (mise au point et transfert des technologies). Le G-77/CHINE, contré par les Etats-Unis, l'UE, le Canada et l'Australie, a proposé d'insérer une référence à la mise en œuvre du cadre.

Le délégué des ETATS-UNIS a demandé confirmation que le projet de conclusions est approuvé, et le G-77/CHINE a précisé que sans accord sur la décision, le projet de conclusions convenu de manière informelle, reste non approuvé lui aussi.

DANS LES COULOIRS

De retour à 'La Rural' après leur jour de congé, les délégués ont semblé se rappeler soudain que le SBI et le SBSTA sont supposés parachever leurs travaux et les clôturer d'ici le mardi 14 décembre. Des observateurs ont commenté que les groupes de contact de la matinée se sont rapidement transformés en consultations informelles, apparemment pour "faire dans le concret." Cela peut indiquer que les délibérations n'ont pas suffisamment progressé.

La proposition de l'Argentine concernant le programme de travail axé sur l'adaptation a enfin été mise en circulation, mais des bruits ont couru dans les couloirs sur une possible décision concernant la tenue de séminaires consacrés au traitement du futur régime climatique applicable à l'après 2012. Ailleurs, plusieurs délégués faisaient également des commentaires sur le projet de texte concernant les contributions pouvant être apportées à d'autres processus multilatéraux, qui a été élaboré avant la tenue des consultations informelles. Des observateurs ont fait remarquer que cela est la deuxième fois qu'on tente de soumettre quelque chose concernant ce point de l'ordre du jour, sans en avoir débattu.